



# PROJET ÉOLIEN CANTON MACNIDER

## BIENVENUE

à la soirée portes ouvertes du projet éolien Canton MacNider.

Nous sommes ravis de vous accueillir pour vous informer sur ce projet d'énergie renouvelable.



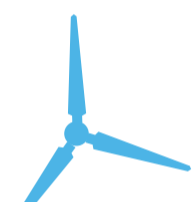


Veuillez signer le registre des participants et n'hésitez pas à vous déplacer pour consulter nos différents présentoirs.

L'équipe de projet est sur place pour vous informer sur ce projet. Nous vous invitons à poser vos questions.

# NOUS SOMMES ICI POUR



## Parc éolien CANTON MACNIDER

-  Informer sur le projet proposé, notamment sur l'état d'avancement et l'échéancier.
-  Présenter un aperçu des principaux permis et autorisations réglementaires requis pour le projet en matière d'environnement.
-  Communiquer de l'information au sujet des études environnementales qui doivent être réalisées pour obtenir les principaux permis.
-  Répondre aux interrogations au sujet du projet et présenter les étapes à venir
-  Recueillir les avis et les commentaires de la communauté pour qu'ils soient transmis à l'équipe de projet

## Algonquin



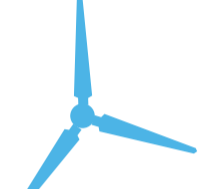



---



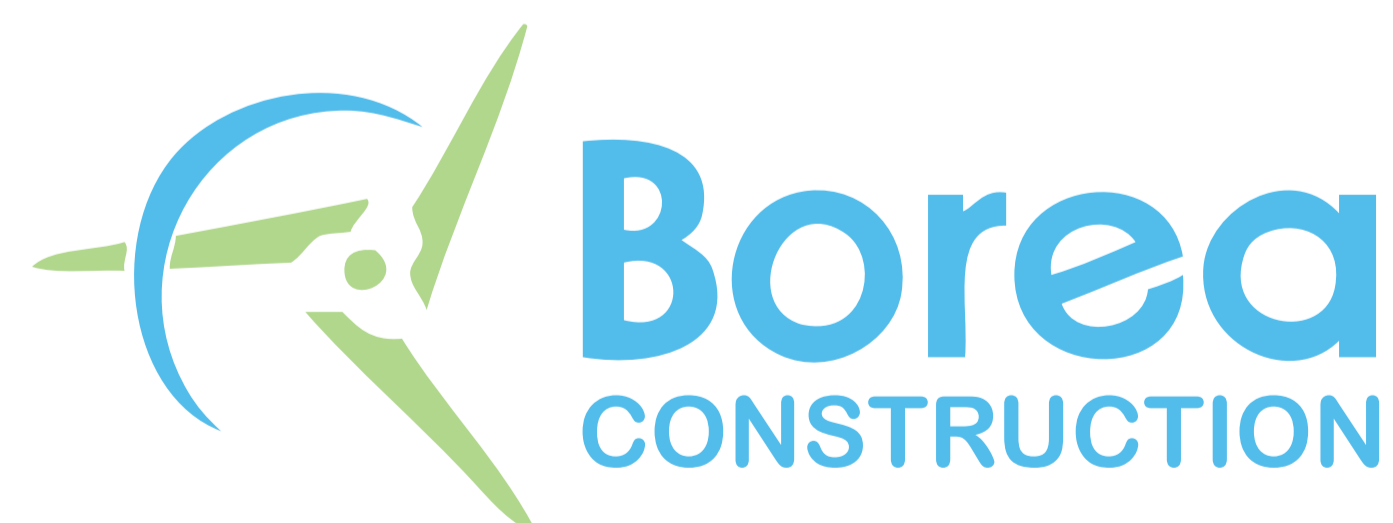
# QUI SOMMES NOUS

## Parc éolien CANTON MACNIDER



-  **Algonquin Power & Utilities Corp. (APUC)**, société d'énergie renouvelable et de services publics, détient des actifs d'une valeur de plus de 17 G\$ USD en Amérique du Nord et à l'étranger.
-  Ses activités liées aux énergies renouvelables, notamment ses installations éoliennes, solaires et hydroélectriques, représentent une capacité de production d'environ 4,2 GW (gigawatt).
-  Au Québec, Algonquin possède des intérêts dans 2 parcs éoliens et 11 centrales hydroélectriques au fil de l'eau.
-  Le Parc éolien Canton MacNider S.E.C. est un partenariat formé de Algonquin Power et de l'Alliance de l'énergie de l'Est S.E.C.
-  Le partenariat Parc éolien Canton MacNider S.E.C. réalise le projet éolien Canton MacNider.
-  Canton MacNider a mandaté Groupe Conseil UDA pour l'aider à obtenir les principaux permis et autorisations selon les exigences de la réglementation en vigueur.

Le projet a été confié à une équipe d'étude constituée de



Services d'ingénierie



Services fonciers, soutien auprès des parties prenantes, autorisations et études environnementales



**DNV**

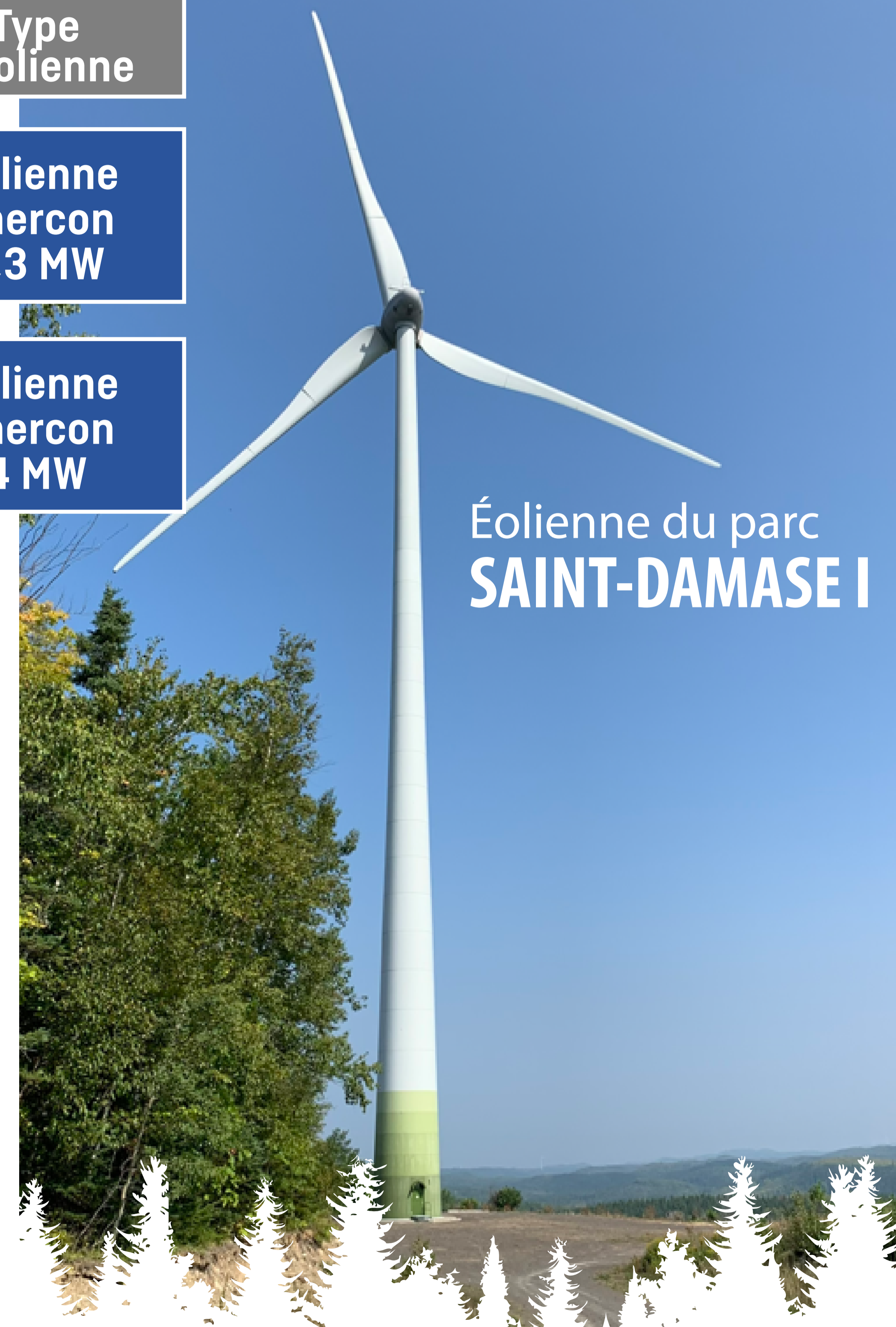
Étude sonore

# PARCS ÉOLIENS EXISTANTS AU QUÉBEC



## Parc éolien CANTON MACNIDER

Nom du projet	Municipalité	Capacité	Mise en service	Nbre d'éoliennes	Type d'éolienne
Parc éolien Saint-Damase I	Saint-Damase, MRC de La Matapédia	23,5 MW AC	2014	10	Eolienne Enercon 2,3 MW
Projet éoliennes Belle-Rivière (EBR)	Saint-Gédéon, MRC de Lac-St-Jean-Est	24 MW AC	2021	6	Éolienne Enercon 4 MW



Éolienne du parc  
**SAINT-DAMASE I**



Installation de la nacelle  
**PROJET EBR**

# VUE D'ENSEMBLE DU PROJET



## Parc éolien CANTON MACNIDER

### INFORMATION

**Promoteur :**

Parc éolien Canton MacNider S.E.C.

**Type et envergure du projet :**

Environ 122 MW

**Municipalités d'accueil :**

Saint-Damase et Saint-Noël,  
dans la MRC de La Matapédia

**Superficie de la zone à l'étude**

Environ 10 000 hectares

**Raison d'être du projet :** Hydro-Québec (HQ) a retenu ce projet dans le cadre d'un appel d'offres pour 300 MW d'énergie éolienne lancé en décembre 2021. Canton MacNider serait responsable de la conception, de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation des éoliennes prévues et d'une sous-station électrique. En générale, les éoliennes, les chemins d'accès, le réseau collecteur et la sous-station seraient situées sur des terrains privés (avec des ententes signées).

**Zonage :** La zone d'étude du projet inclus la zone E-3 et E-4, autorisée pour développement éolien. Le projet présentera, au besoin, une demande de modification aux règlements de zonage pour l'implantation d'éolienne hors des zones autorisées.

### RACCORDEMENT

**Sous-station du projet :** Le projet prévoit la construction d'une sous-station située en bordure du 7e Rang Ouest à St-Damase.

**Point de raccordement :** Le projet sera relié à une station existante d'HQ grâce à une nouvelle ligne de transport de 230 kV. Cette ligne fera l'objet d'un processus de consultation et d'une demande distincte de la part HQ.

### AUTRES INFRASTRUCTURES

**Nombre d'éoliennes :** Environ 20 éoliennes seraient érigées (10 ou 12 additionnelles seraient autorisés comme sites alternatifs). Leur emplacement exact est en fonction des propriétaires concernés, du potentiel éolien, des marges de recul imposées, des contraintes physiques, des considérations environnementales, de l'équipement final et de l'ingénierie détaillée.

**Autres composantes :** Réseau collecteur, fibre optique pour la transmission de données, chemins d'accès, station météorologique, bâtiment d'exploitation et d'entretien.

**Composantes temporaires :** Aires d'entreposage et de rassemblement, aires de retournement pour les camions de livraison, rayons de braquage, franchissements de cours d'eau

# ZONE D'ÉTUDE DU PROJET



# Parc éolien CANTON MACNIDER

**Composantes du projet \***

- Zone d'étude
- Éolienne existante ID #
- Zone autorisée pour l'implantation d'éoliennes
- Agrandissement de zonage proposé

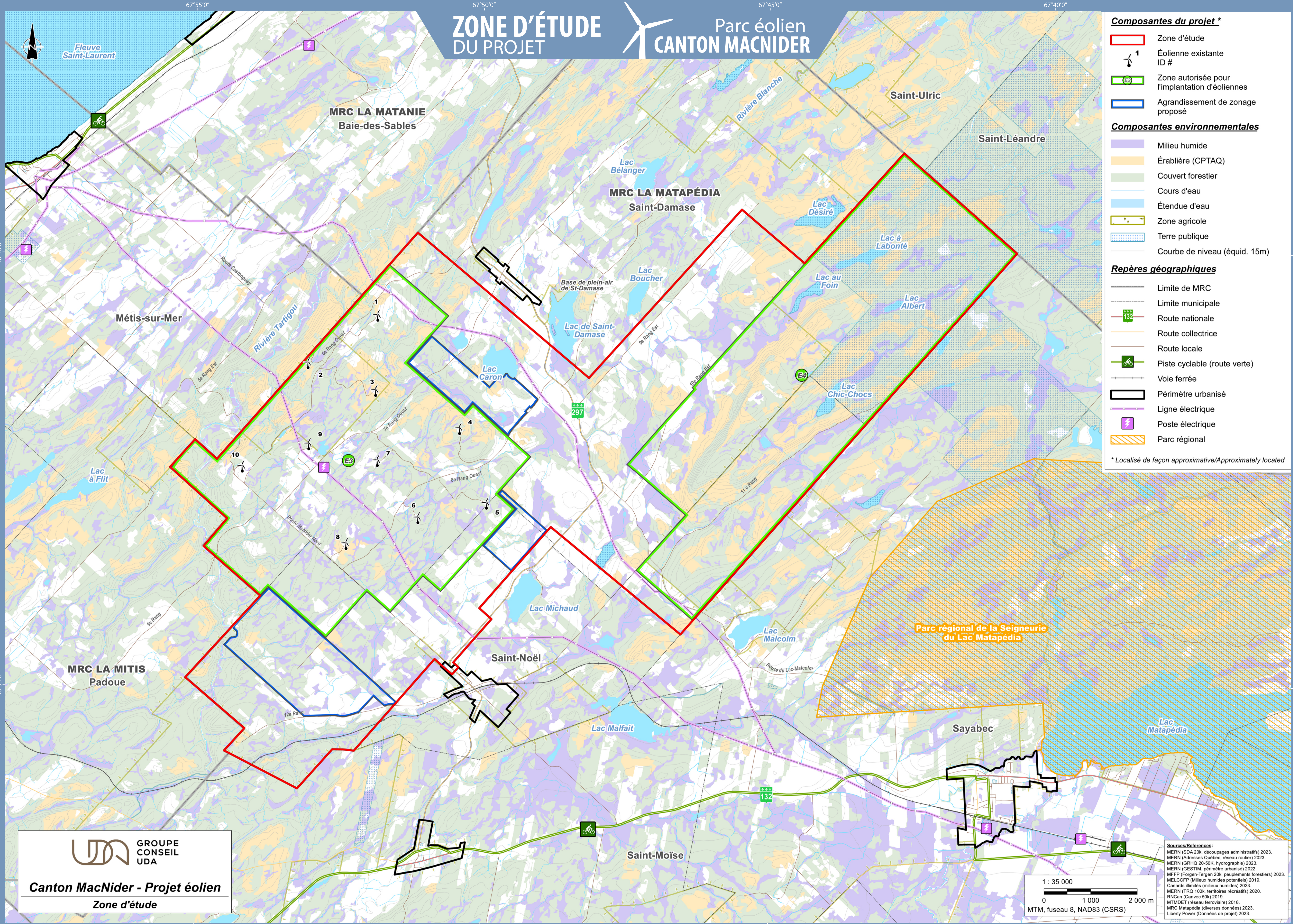
**Composantes environnementales**

- Milieu humide
- Érablière (CPTAQ)
- Couvert forestier
- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Zone agricole
- Terre publique
- Courbe de niveau (équid. 15m)

**Repères géographiques**

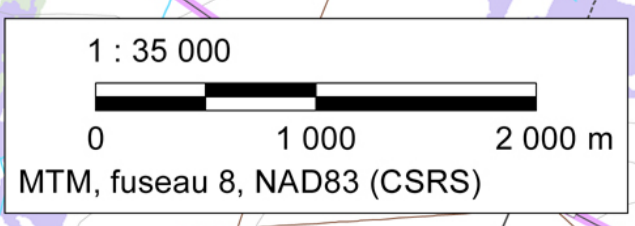
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Route nationale
- Route collective
- Route locale
- Piste cyclable (route verte)
- Voie ferrée
- Périmètre urbanisé
- Ligne électrique
- Poste électrique
- Parc régional

*\* Localisé de façon approximative/Approximately located*



**GROUPE  
CONSEIL  
UDA**

**Canton MacNider - Projet éolien**  
Zone d'étude



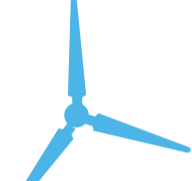







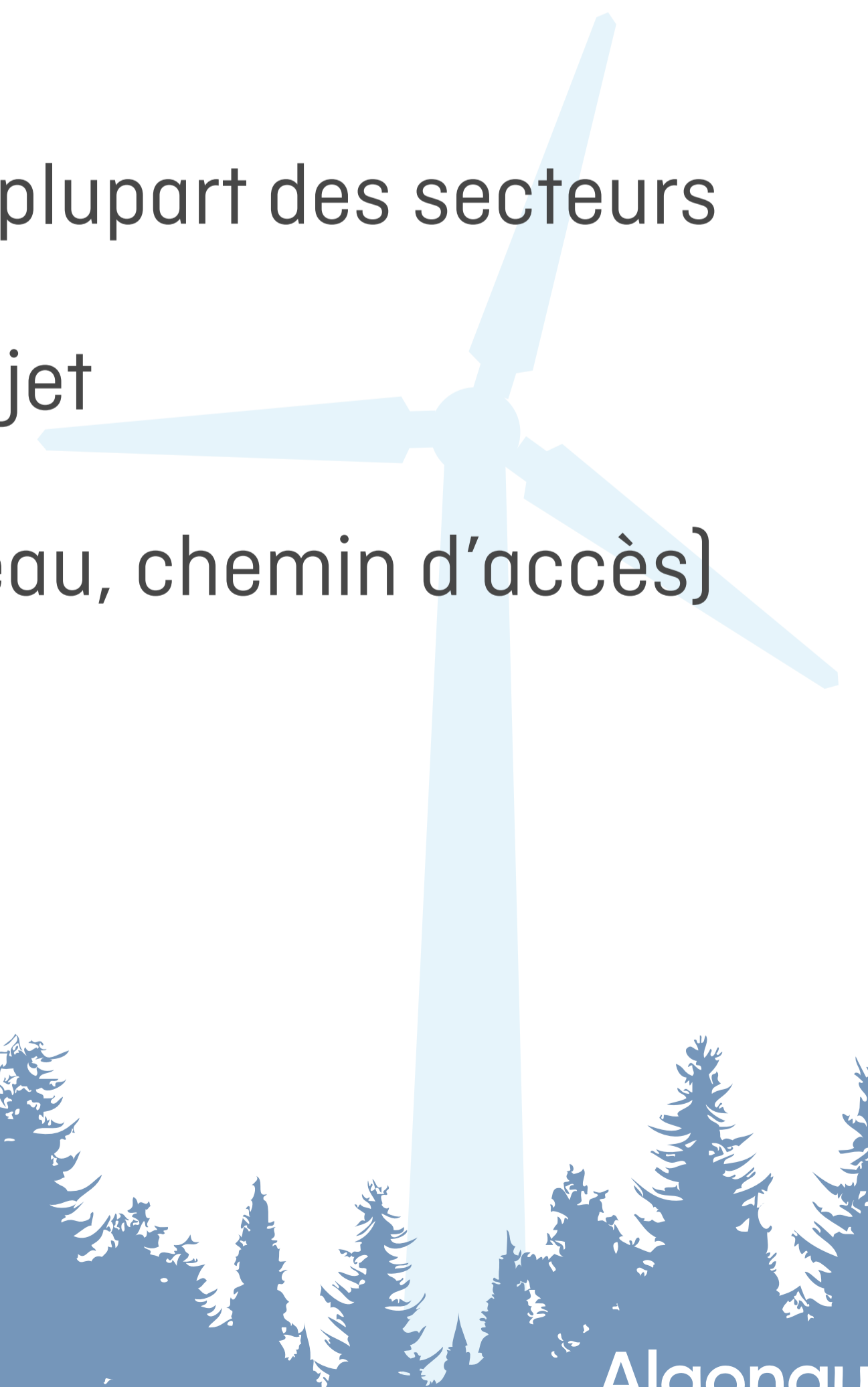
**Sources/References:**  
MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2023.  
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2023.  
MERN (GRHQ 20-50k, hydrographie) 2023.  
MERN (GESTIM, périmètre urbanisé) 2022.  
MFFP (Forcen-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2023.  
MELCCFP (Milieux humides potentiels) 2019.  
Canada (limités (milieux humides) 2023).  
MERN (TRQ 100k, territoires récréatifs) 2020.  
RNCAN (Canvec 50k) 2019.  
MTMDET (réseau ferroviaire) 2018.  
MRC Matapédia (diverses données) 2023.  
Liberty Power (Données de projet) 2023.

# POURQUOI CET EMPLACEMENT A ÉTÉ CHOISI ?



Parc éolien  
CANTON MACNIDER

-  Ressource éolienne favorable
-  Raccordement au réseau électrique - Possibilité de raccorder le projet aux installations actuelles d'Hydro-Québec
-  Zonage permettant l'exploitation d'un parc éolien (Saint Damase I)
-  Accueil favorable de la part des propriétaires fonciers
-  Cohabitation possible - la plupart des éoliennes seraient implantées en milieu agricole; une éolienne ne requiert que peu d'emprise au sol (1 à 2 acres)
-  Accès au site - infrastructures routières publiques actuelles adéquates pour la plupart des secteurs
-  Soutien municipal - Les municipalités ont exprimé leur soutien en faveur du projet
-  Existence du parc éolien St-Damase et de ses diverses infrastructures (ex. bureau, chemin d'accès)



# CARACTÉRISTIQUES DES ÉOLIENNES



Parc éolien  
**CANTON MACNIDER**

## NOMBRE D'ÉOLIENNES

ENVIRON  
**20**

## MODÈLE

**Vesta**  
V162 6,2 MW

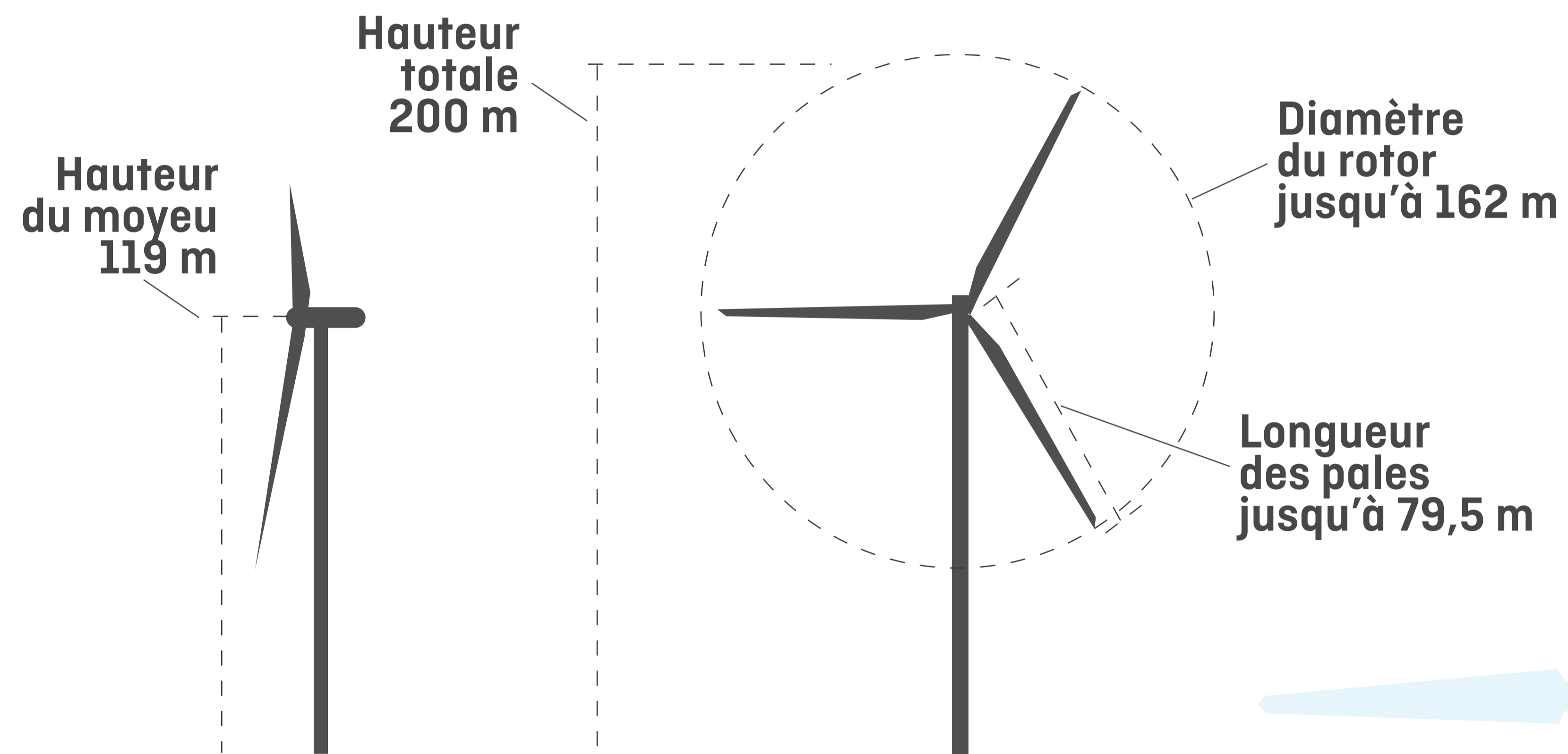
## CAPACITÉ

LE PROJET  
ALIMENTERA ENVIRON



**16 000**  
FOYERS

## SCHÉMA D'UNE ÉOLIENNE : DIMENSIONS EXTERNES

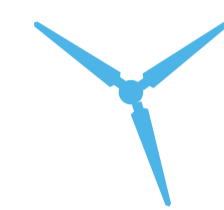


Actuellement, le modèle Vestas V162 est le choix privilégié. Toutefois, d'autres modèles seront évalués en fonction des négociations avec les manufacturiers. La sélection d'un modèle plus large signifie que le projet comptera moins d'éoliennes (empreinte globale réduite sur le territoire) pour la même production d'énergie.



# MARGES DE REcul IMPOSÉES

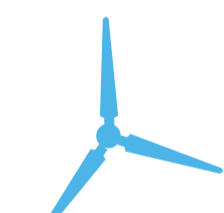
## Parc éolien CANTON MACNIDER



Le choix des sites implique de prendre en compte la réglementation, l'environnement, l'ingénierie et la participation des propriétaires fonciers.



Ce projet sera conforme à la réglementation en vigueur en matière de marge de recul pour l'implantation des éoliennes, les chemins d'accès, le réseau collecteur, etc.



Des dérogations peuvent être requises dans certains cas.

Caractéristiques	Marges de recul à respecter	
	Zone E-3	Zone E-4
À l'intérieur d'un périmètre urbain	Interdit	Interdit
Limites du périmètre urbain	1 000 m	2 000 m
À l'intérieur d'une aire de loisirs	Interdit	Interdit
Limites de l'aire de loisirs	1 000 m	0 m
Bâtiment protégé	500 m	500 m
Emprise de la route 132	2 000 m	2 000 m
Autre emprise provinciale ou municipale	150 m Éoliennes >140 m = Hauteur à l'extrémité + 10 m	150 m Éoliennes >140 m = Hauteur à l'extrémité + 10 m
Limite de terrain (non participant)	5 m de l'extrémité des pales	5 m de l'extrémité des pales
Habitations	500 m	500 m
Sous -station	100 m d'un bâtiment résidentiel, récréatif, institutionnel ou d'un bâtiment d'élevage, d'une exploitation agricole agréée	

Source: Règlement de zonage de St-Damase [R-216 modifié par 316-2023] et St-Noel [R-141 modifié par 212-2022]

# ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION À CONSULTER



## Parc éolien CANTON MACNIDER

Lors des procédures d'autorisation et de localisation, diverses autorités locales, régionales et fédérales seront consultées et impliquées, notamment :



Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada



Municipalité de Saint-Noël



Municipalité de Saint-Damase



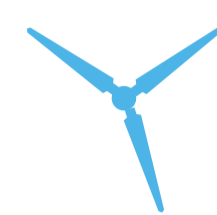
Transport Canada  
Défense Nationale  
Garde côtière canadienne  
Ressources naturelles Canada  
Pêches et Océans Canada  
Environnement Canada



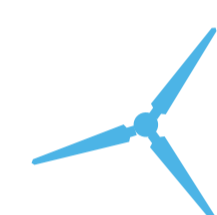
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Ministère des Transports et de la Mobilité Durable  
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
Commission de protection du territoire Agricole du Québec

# PROCESSUS D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

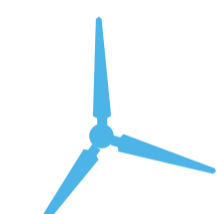
## Parc éolien CANTON MACNIDER



Le projet est soumis à une étude d'impact sur l'environnement (EIE) afin qu'il obtienne une autorisation gouvernementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), régie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).



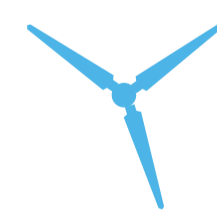
La procédure d'EIE a été lancée par Canton MacNider le 14 juillet 2023 par le dépôt de l'avis de projet.



Le milieu d'insertion sera adéquatement documenté dans le rapport d'EIE, les impacts seront évalués et des mesures seront proposées pour atténuer les effets négatifs.

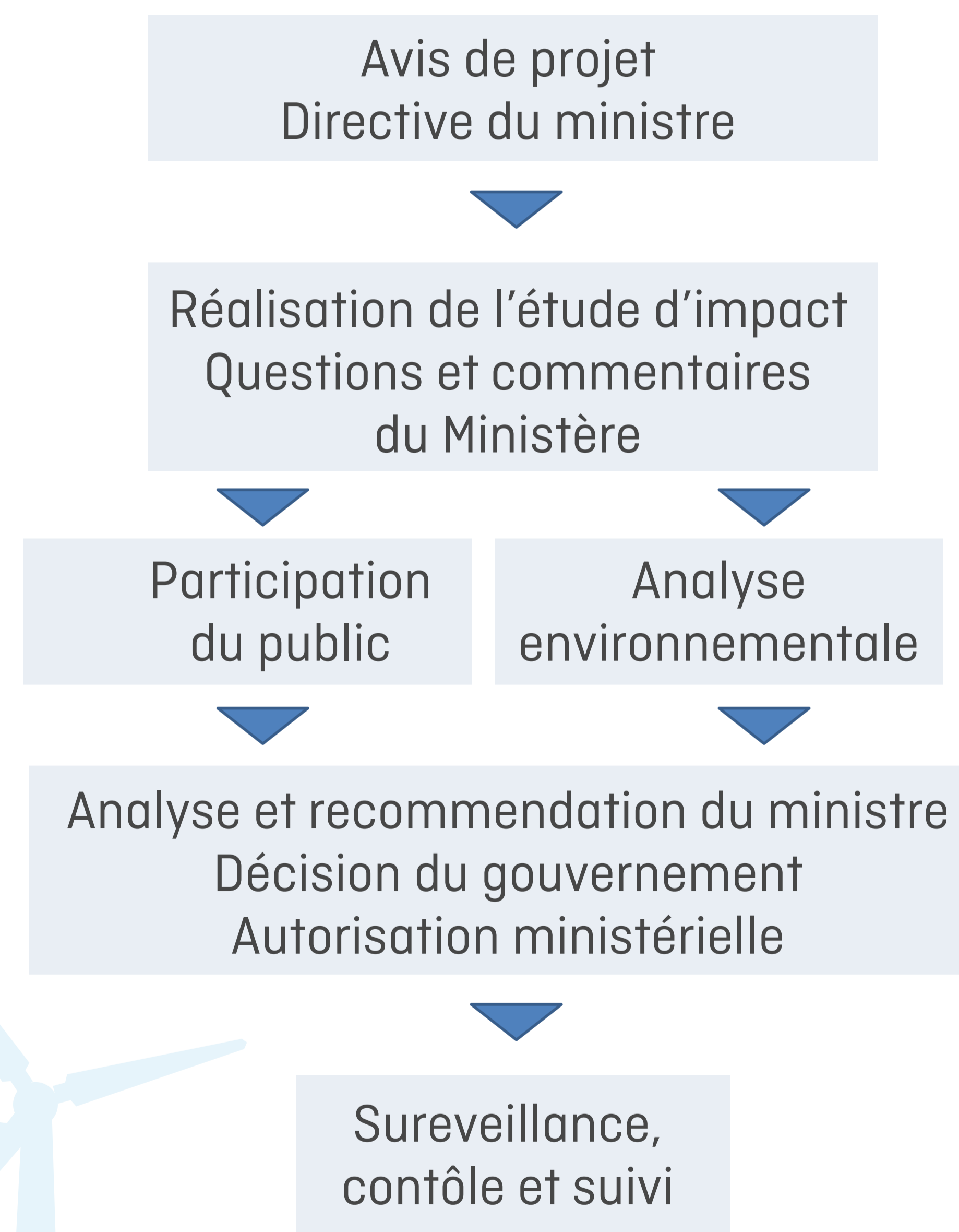


Il est prévu que Canton MacNider dépose son étude d'impact d'ici la fin de l'année et un rapport complémentaire en juin 2024 après l'achèvement des études additionnelles prévues au printemps 2024.



La documentation liée au projet soumis à la procédure d'EIE peut être consultée sur la page web du registre de l'EIE du ministère, à cette adresse [www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp)

### Procédure d'évaluation environnementale du MELCCFP pour le sud du Québec



# CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

Parc éolien  
CANTON MACNIDER

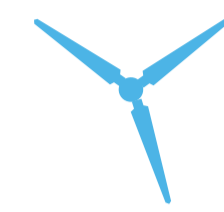


Les inventaires terrains ont débutés au printemps 2023 et plusieurs d'entre eux sont toujours en cours de réalisation. La plupart des inventaires seront terminés à l'automne 2023. Des inventaires additionnels sont prévus au printemps 2024.

## Ces inventaires incluent :

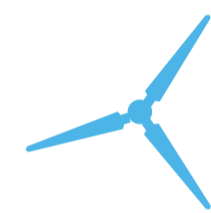
- Y Hibou des marais (printemps 2024)
- Y Oiseaux de proies et repérage de nids (printemps et automne 2023)
- Y Oiseaux nicheurs (été 2023)
- Y Migration des oiseaux (printemps et automne 2023; printemps 2024)
- Y Chauve-souris (été et automne 2023)
- Y Milieux humides (2023)
- Y Flore et des espèces floristiques à statut précaire (2023)
- Y Milieux hydriques, poisson et habitat du poisson (2023)
- Y Potentiel acéricole (2023)
- Y Utilisation historique et archéologie, si requis (2023)
- Y Validation des récepteurs sensibles (habitations)(2023)





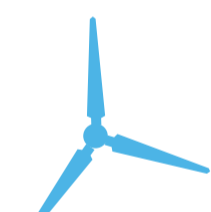
### **Modélisation sonore**

- Une étude de modélisation sonore sera réalisée afin de s'assurer que les activités de construction et d'exploitation sont conformes aux exigences du MELCCFP en matière de bruit et aux lignes directrices applicables.
- La modélisation sonore tiendra compte des récepteurs sensibles dans un rayon de 2 km autour de l'emplacement proposé pour une éolienne.
- La localisation des éoliennes sera conforme aux exigences du MELCCFP, y compris la marge de recul municipale de 500 m par rapport aux habitations.



### **Projection d'ombre**

- L'étude sera réalisée afin d'identifier tout impact potentiel du phénomène de projection d'ombre sur les récepteurs sensibles à proximité et, le cas échéant, de prévoir des mesures pour atténuer ces impacts.



### **Évaluation sur le paysage**

- L'étude sera réalisée pour identifier les impacts potentiels sur le paysage et, le cas échéant, pour proposer des mesures d'atténuation de ces impacts.



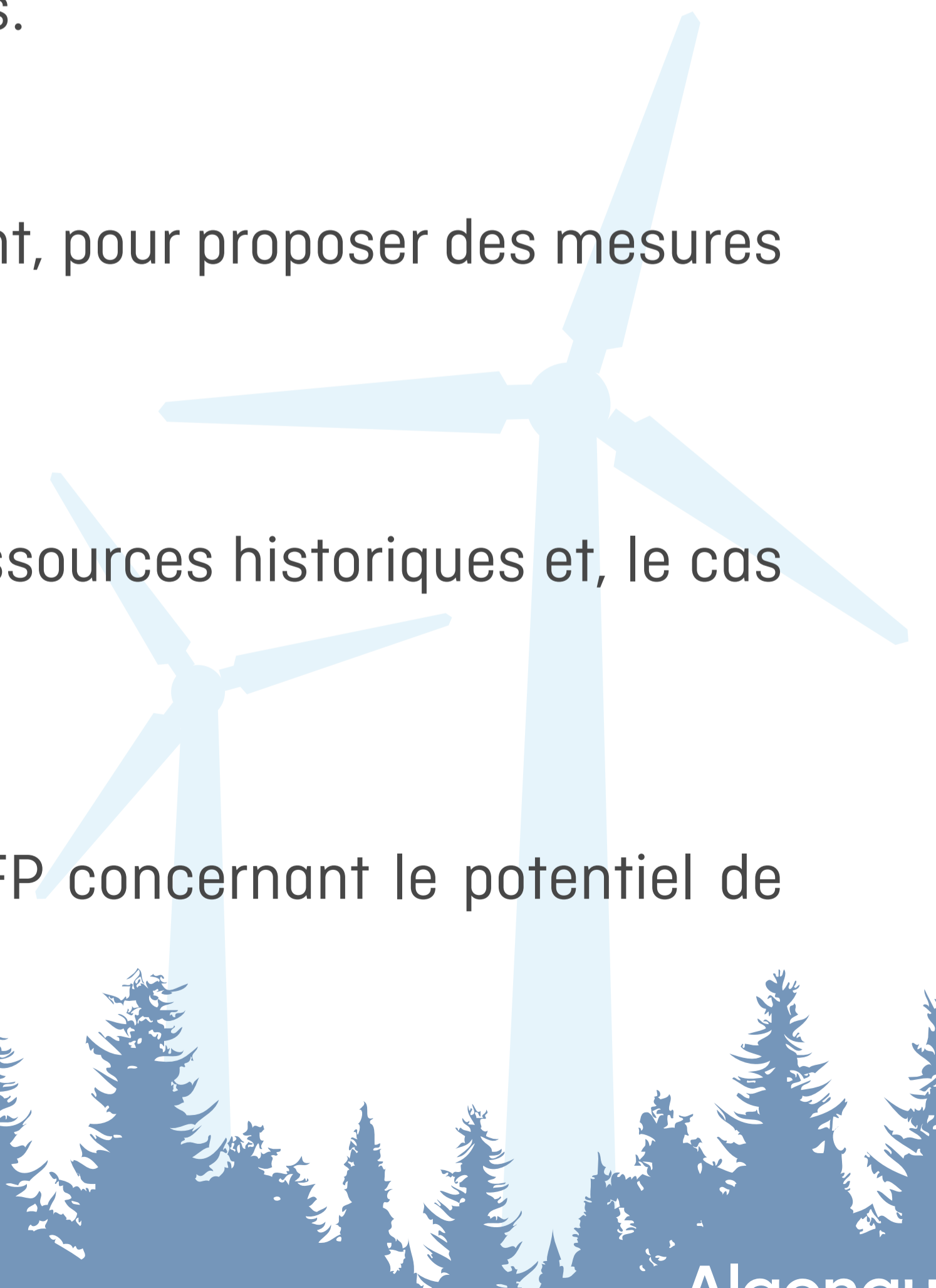
### **Ressources culturelles (archéologique et historique)**

- L'étude préliminaire permettra d'identifier tout impact potentiel sur l'archéologie et les ressources historiques et, le cas échéant, d'effectuer des études additionnelles.



### **Évaluation environnementale du site – Phase 1**

- Une analyse préliminaire sera réalisée conformément aux lignes directrices du MELCCFP concernant le potentiel de contamination des sols.



# L'UTILISATION DU TERRITOIRE



## Parc éolien CANTON MACNIDER

### PROPRIÉTAIRES FONCIERS

- Algonquin collabore avec les propriétaires identifiés dans la zone d'étude du projet.
- Des ententes prévoyant l'octroi d'options sont proposées aux propriétaires fonciers situés dans la zone du projet.
- Ces ententes permettent à Algonquin à la fois de faciliter les choix de sites et de tracés afin d'assurer une conception et une construction optimales du projet et de compenser les participants au projet de manière équitable.

### AUTORISATION DE LA CPTAQ

- La conception du projet respectera la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- Les responsables du projet travailleront avec les municipalités pour assurer le respect des règlements de zonage (des dérogations peuvent être demandées dans certains cas).
- Une expertise agroforestière sera réalisée dans le cadre de la demande.
- Le projet prévoit d'éviter les érablières, dans la mesure du possible.



Site de l'éolienne



Chemin d'accès



Lignes collectrices



Aires de chargement



# ÉCHÉANCIER PROPOSÉ DU PROJET



## Parc éolien CANTON MACNIDER



**2022- En cours**

Consultation des parties prenantes  
et acquisition de droits fonciers



**2024-2025**

Obtention des permis et  
autorisations



**Q4 2026**

Date prévue pour le  
début des opérations



**Mars 2023**  
Contrat avec  
Hydro-Québec



**2023-2024**

Inventaires et analyses, soumissions des  
documents pour l'obtention des permis  
et autorisation (EIE, CPTAQ)



**Mai 2025-Déc. 2026  
(2 saisons)**  
Construction



# RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ

## Parc éolien CANTON MACNIDER



- RECETTES FISCALES**  
Hausse des contributions aux municipalités
- EMPLOIS**  
Possibilités d'emploi au cours des phases de construction et d'exploitation du projet
- OPPORTUNITÉS DE CONTRATS**  
Retombées économiques pour les entreprises locales.
- UTILISATION DU TERRITOIRE**  
Compatibilité d'utilisation - cohabitation de l'agriculture et de l'exploitation d'un projet éolien sur la même parcelle. Permet de conserver la vocation agricole des terres.
- PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROPRE**  
Énergie verte pour une puissance équivalente à celle d'environ 16 000 foyers.  
Participer à l'effort du Québec vers la production d'électricité sans carbone à 100 % d'ici à 2050.



- POSSIBILITÉS DE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ LOCALE**  
Algonquin recherche constamment des façons de collaborer avec la collectivité par le biais de dons, d'événements communautaires et de commandites.
- EXEMPLES DE COMMANDITES PASSÉES POUR LA COMMUNAUTÉ:**
  - École de St-Damase
  - École La Volière de St-Noël
  - Association sportive de St-Damase
  - Corporation de développement et d'urbanisme de St-Damase
  - Comité d'animation touristique et culturelle de St-Damase
  - Le cercle des fermières de St-Damase
  - Fabrique de St-Damase
  - Club de patinage artistique de Sayabec







# PROJET ÉOLIEN CANTON MACNIDER

## DES QUESTIONS?

Adressez-vous à l'équipe du projet ou remplissez notre court sondage que vous pouvez nous remettre à la sortie

**Pour plus de détails, consultez le site web du projet :**

[www.cantonmacniderwind.com](http://www.cantonmacniderwind.com)

**Communiquez avec nous par courriel :**

[cantonmacniderwind@libertyutilites.com](mailto:cantonmacniderwind@libertyutilites.com)

**Écrivez-nous :**

354, route Davis

Oakville, ON L6J 2X1

Merci pour le temps consacré à la présentation de notre projet !

## PROCHAINE ÉTAPE

Évaluer les commentaires reçus de la communauté.